Temps d'Accueil Périscolaire

Mode d'emploi

Qui est concerné ?

Les Temps d'Accueil Périscolaire (**TAP)** sont accessibles à tous les enfants scolarisés sur la ville de Villars, une fois leur inscription validée. Tous les enfants inscrits auront accès au même service.

Pourquoi ?

La réforme des rythmes scolaires prévoit un étalement des heures scolaires sur 4 jours ½ permettant la mise en place d'activités et d'animations périscolaires de qualité accessibles à tous.

Combien ça coûte ?

Le coût financier des TAP est **intégralement** pris en charge par la ville de Villars. L'inscription et la participation des enfants sont donc accessibles à toutes les familles.

Horaires et jours retenus

Les animations du temps d'accueil périscolaire se dérouleront en 3 fois 1 heure sur la ville de Villars les :

Lundi, Mardi, Jeudi de 15h45 à 16h45

Les Vendredi, il n'y a pas de TAP, la Ville de Villars organisera une garderie sans frais pour les parents de 15h45 à 17h30.

L'ouverture des TAP se fait à 15h45 et concerne uniquement les enfants qui y sont inscrits. Les parents dont les enfants sont inscrits aux TAP pourront venir les récupérer à 16h45.

Date de démarrage des TAP

Mardi 2 septembre 2014

Lieu de déroulement des TAP

Les TAP se déroulent au sein de chaque école. Ce sont les animations qui viennent jusqu'aux enfants.

Que se passe-t-il si je suis en retard à 15h45 et que mon enfant n'est pas inscrit aux TAP ?

Les enfants, non inscrits aux TAP, dont les parents ont du retard sont sous la responsabilité de leurs parents. Bien entendu les parents d'élèves peuvent s'organiser dès maintenant afin qu'une personne autorisée, et déclarée auprès des enseignants, vienne récupérer les enfants à leur place. (ex : parents d'élèves « solidaires »).

Que se passe-t-il si je suis en retard à 16h45 à la fin des TAP et que mon enfant n'est pas inscrit à la garderie ?

Les enfants peuvent aller en garderie, à titre exceptionnel, du fait d'un accord avec la Ville de Villars.
Si ces retards s'avéraient être fréquents, une inscription règlementaire à la garderie devra être envisagée par la famille.

Inscription :

Comment inscrire mon enfant ?

L'inscription s'effectue en deux temps.

1 Inscription administrative dès la fin de la période scolaire 2014 (début juillet)

- Pour enregistrer la participation de l'enfant aux TAP. Cette inscription permet aux enfants inscrits de bénéficier d'un temps périscolaire de qualité. Elle détermine la constitution des équipes, le planning des animations pour chaque site et l'organisation pratique des TAP pour le bien-être des enfants.
- Elle se déroule en fin d'année scolaire 2014 pour la rentrée 2014-2015. Le dossier d'inscription est à remplir intégralement et à déposer en mairie aux heures d'ouvertures.

1 Inscription pédagogique par période

- C'est l'inscription aux animations. Elle est à renouveler avant chaque période scolaire ;
- Fin Août pour la rentrée 2014 ;
- Fin de période pour la période suivante (les dates seront communiquées par voix d'affichage).

Lors de l'inscription aux TAP les parents doivent préciser combien de jours l'enfant sera présent (1 – 2 – 3) et lesquels : lundi-mardi-jeudi.

Où et quand inscrire mon enfant ?

L'inscription administrative se déroule à distance. Les dossiers d'inscription seront disponibles dans les écoles et sur les sites internet de la ville de Villars et de la CPCV Sud Est.
Ils pourront ensuite être **déposés en mairie** ou envoyés par courrier à l'adresse suivante :
CPCV Sud Est - La Nouvelle Pinette E76 - 13100 Aix en Provence

FAQ :

J'ai la garde partagée de mon enfant, mais l'autre parent ne souhaite pas sa participation aux TAP sur son temps de garde. Comment faire ?

Vous devez préciser lors de l'inscription si l'enfant sera présent les semaines paires ou impaires. Pour tout changement en cours d'année (garde exceptionnelle sur 15 jours d'affilés) vous devez en informer au préalable le coordinateur des TAP.

Peut-on envisager une inscription administrative à la période (entre chaque vacances scolaires) pour les enfants dont les parents ont des horaires de travail variables ?

Ceci est impossible, l'inscription administrative se fait uniquement à l'année. Elle détermine la constitution des équipes , le planning des animations pour chaque site et l'organisation pratique des TAP pour le bien-être des enfants.

Est-il possible d'inscrire mon enfant sans préciser les jours ?

Les TAP sont des temps d'animation construits en équipe en fonction d'un projet. Nous avons donc besoin de connaître le nombre d'enfants pour constituer les équipes stables. Pour des questions de responsabilités, tout enfant non inscrit sur un jour précis ne pourra pas être accueilli ce jour là.

Quelles animations seront proposées aux enfants ?

La CPCV Sud-Est proposera des animations dans ses domaines de compétences présentés ici :

Domaine culturel

- **Spectacle dans tous ses états :** Contes animés, marionnettes, ombres Chinoises, arts du Cirque.

Domaine artistique

- **Activités manuelles et arts plastiques:** Origamis, peintures, argile, masques en plâtre.

Domaine jeux collectifs

- **Jeux de coopération:** Jeux de société, jeux « corporels », Création de jeux de coopération.

Domaine sportif

- **Nouveaux jeux sportifs:** Ultimate, tennis ballon, indiaca, flag football.

Domaine développement durable « E.E.D.D »

- **Jeux et activités:** Jeux sur le tri sélectif, utilisation de matériaux de récupération, sensibilisation au monde du vivant.

Domaine audiovisuel

- **Atelier vidéo:** Tourné-monté

Autres animations :

La CPCV Sud-Est travaille en collaboration avec les associations villardaises désireuses de participer aux temps d'accueil périscolaire. Rendez-vous fin Août pour découvrir les animations qu'elles nous réservent.

Il est par ailleurs prévu de mettre en place une aide aux devoirs en fonction des demandes des parents et de la disponibilité des équipes.

L'équipe

Notre équipe est composée d'un coordinateur des TAP, un(e) directeur(trice) adjoint(e) de 7 animateurs référents et d'une équipe d'animateurs.

Son fonctionnement est régi par la réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM) qui dépend du ministère du droit des femmes, de la ville de la jeunesse et des sports représenté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) au niveau local.

Rôle et mission de chacun

Le coordinateur des TAP

Il est le directeur des TAP et le responsable hiérarchique direct des animateurs. Il assurera le lien entre la CPCV, les partenaires, la mairie de Villars, les familles et l'équipe d'animation. Il est, a minima, titulaire d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) avec 5 ans d'expérience dans l'animation et la direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Le (la) directeur(trice) adjoint(e)

Il accompagne le coordinateur des TAP dans la gestion du quotidien, des équipes d'animation et des relations avec les familles. Il est titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et d'au moins 3 ans d'expérience en direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Les animateurs référents

Présents sur chaque école, ils sont l'interlocuteur privilégié des familles. Ils assurent le lien entre parents, animateurs et l'équipe de direction. Ils font partie intégrante de l'équipe d'animateurs.

L'équipe d'animateurs

Au nombre de 50 (maximum référents inclus et si tous les enfants sont inscrits en TAP), ils ont à minima le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (B.A.F.A), ou sont en cours de l'obtenir, ou bien un diplôme équivalent (CAP Petite Enfance, enseignants…).

Les animateurs sans BAFA sont des intervenants possédant une compétence particulière (théâtre, chant, musique…) et une solide expérience avec les enfants.

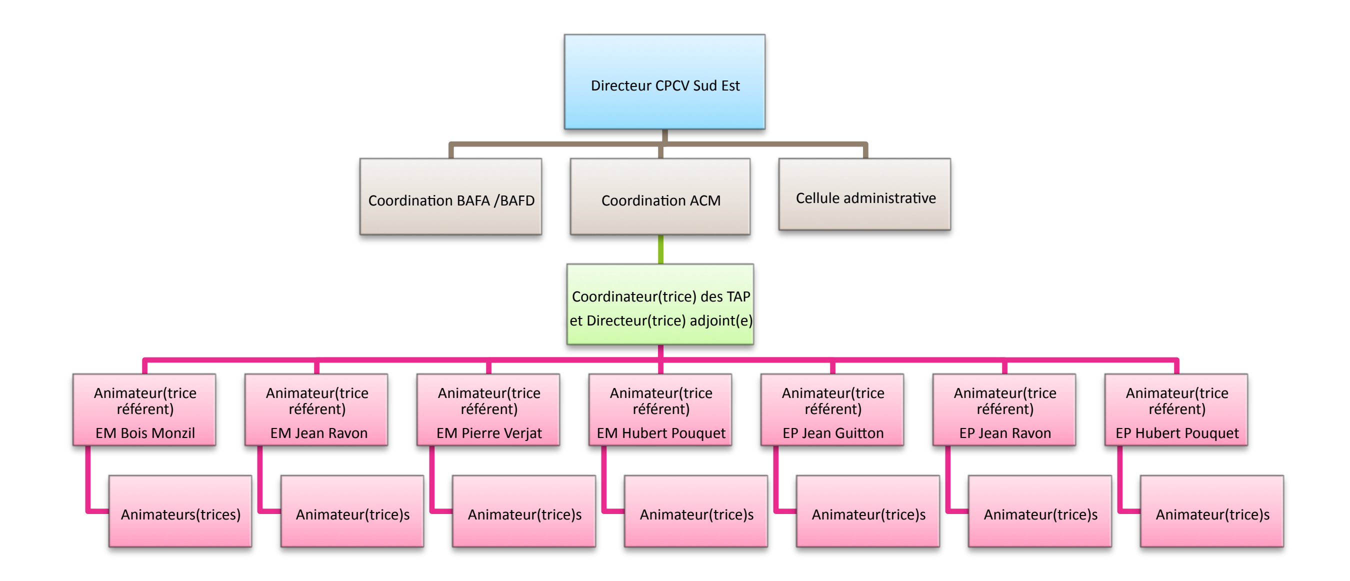
Le taux d'encadrement

Il est différent en fonction de l'âge des enfants. Il est de :

- 1 animateur pour 14 enfants en école maternelle ;
- 1 animateur pour 18 enfants en école élémentaire.

Chaque école a son équipe d'animation, avec un référent qui sera identifié dès la rentrée. Ce référent est l'interlocuteur privilégié des équipes éducatives et des familles. Il assure le lien avec le coordinateur et son adjoint.

L'équipe est organisée de la façon suivante :



Joindre l'équipe

Vous pouvez joindre le coordinateur des TAP via tap.villars@cpcv-med.fr ou au 07 82 74 45 40.

Que se passe–t-il si un animateur est absent ou malade ?

Nous avons prévu des animateurs remplaçants. Le nombre de 50 animateurs prévoit cette éventualité.

Absence d'un enfant

Toute absence ponctuelle, pour des raisons de santé ou autre, devra être déclarée au coordinateur par mail et/ou téléphone en précisant le nom de l'enfant et son école de rattachement au moins 1h avant le démarrage des TAP.

Prévenir de l'absence de son enfant est de la responsabilité des parents et n'incombe en aucun cas à l'équipe éducative de l'enfant (Enseignant ou ATSEM).